
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA NARBONNAISE**

Département
DE L'AUDE

Séance ordinaire du 21 Novembre deux mille huit

Sous la présidence de M. Jacques BASCOU

N°C-79/2008

Présents ou représentés : M. Georges ABBAMONTE, M. Raymond AGRAZ, M. Didier ALDEBERT, M. Paul ALDEBERT, M. Rémy ALINGRIN, M. Jean-Marie ASSENS, M. Henri AZEMA, M. Jacques BAILLAT, M. Jacques BASCOU, M. Jean-Pierre BASTELICA, Mme Marie BAT, Mme Béragère BATTISTELLA, M. Youssef BOUNOUA, M. Didier BOUSQUET, Mme Marie-Antoinette BOUSQUET, M. Denis CABOULET, Mme Elyette CABROL, Mme Marie-Claude CANET, Mme Nicole CATHALA, M. Didier CODORNIUO, M. Gérard CRIBAILLET, M. Christian DURAND, Mme Marie-Claude EGLESSIES, M. Jean FABRE, M. Patrick FRANÇOIS, M. Gérard FRATICOLA, M. Pierre GALINIER, Mme Murielle GANCIA-RAYMOND, M. Bernard GEA, M. Jean-Yves GLÉMÉE, M. Serge GUIGUE, Mme Alice GUITTARD, Mme Isabelle HERPE, Mme Anne-Marie JOURDET, M. Gérard KERFYSER, M. Aimé LAFFON, M. Tristan LAMY, M. Olivier LAPEYRE, M. Paul LIGNERES, M. Robert LOIS, M. Roger LOPEZ, Mme Monique MACPHAIL, M. Guy MARSOTTO, Mme Hélène MARTINEZ, M. Jean-Michel MENAGER, Mme Martine MIR, M. Louis MOLVEAU, Mme Christiane MONNIER, M. Marcel NERIN, Mme Nadine OLIVIER, M. José PERERA, M. Gilbert PLA, M. Jacques POCIELLO, M. Jean-François ROUSSOULY, M. Nicolas SAINTE-CLUQUE, Mme Janny SAMPERE, M. Jean-Paul SCHEMBRI, M. Richard SEVCIK, M. Guy SIË, Mme Zorha TEGGOUR, Mme Magali VERGNES, M. Alain VIALADE,.

Excusés : Mme Lucia COSTA, Mme Marie-Hélène FABRE, M. Michel FARNOLE, M. Jean-Michel FESTE, Mme Aurélie ORRIT, M. Marc ORTIZ, Mme Sabine PEYROUSEL, Mme Hélène SANDRAGNE, M. Jean-Michel VILA.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle HERPE

OBJET : FINANCES – Conventions d’avances à la SEML SENA SUD pour l’aménagement des zones d’activités de Montredon-des-Corbières et de La Coupe à Narbonne

Les Conventions d’aménagement des zones d’activités de Montredon-des-Corbières et de La Coupe à Narbonne, approuvées par le Conseil Communautaire, ont confié les concessions de ces zones à la SEML SENA SUD.

L'article 21-6 de ces conventions prévoit que :

« lorsque les prévisions budgétaires actualisées feront apparaître une insuffisance provisoire de trésorerie, la SEM pourra solliciter le versement par la Collectivité contractante d'une avance, éventuellement renouvelable, dans les conditions définies à l'article L.1523-2 4° du Code Général des Collectivités Territoriales »

Cet alinéa stipule que la convention d'aménagement prévoit « à peine de nullité » (...)

« 4° les conditions dans lesquelles le concédant peut consentir des avances justifiées par un besoin de trésorerie temporaire de l'opération ; celles-ci doivent être en rapport avec les besoins réels de l'opération mis en évidence par le compte-rendu financier visé à l'article L.300-5 du code de l'urbanisme ; ces avances font l'objet d'une convention approuvée par l'organe délibérant du concédant et précisant leur montant, leur durée, l'échéancier de leur remboursement ainsi que leur rémunération éventuelle ; le bilan de la mise en œuvre de cette convention est présenté à l'organe délibérant du concédant en annexe du compte-rendu annuel à la collectivité »

Ainsi, afin de pouvoir continuer à verser à la SEML SENA SUD les avances de trésorerie temporaires qui pourraient lui être nécessaires dans le cadre des opérations d'aménagement des zones d'activités de Montredon-des-Corbières et de La Coupe à Narbonne, convient-il de proposer au Conseil Communautaire d'approuver les conventions d'avances dont vous trouverez les projets joints en annexe à la présente.

Je vous propose donc :

- d'approuver les projet de conventions d'avances joints à la présente
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à les signer ainsi que tout document nécessaire à la conclusion de ces dossiers

Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa réception
en Sous-Préfecture

le :

et de sa publication

le :

Le Conseil adopte à l'unanimité

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU